
COMMUNE DE VIAS
MAIRIE
6 PLACE DES ARENES
34450 VIAS

ANNEXE 6 : AUTO - EVALUATION

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
VIAS (34332)



I. EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR NATURA 2000

Les sites Natura 2000 recensés sur un périmètre jugé pertinent de 10 km autour du périmètre de projet sont présentés dans le tableau suivant. Celui-ci détaille la nécessité ou non pour le projet de procéder à une évaluation d'incidences Natura 2000 pour chaque site.

Type	Code	Dénomination	Distance au site	Justifications de la réalisation ou non de l'évaluation d'incidences par rapport au projet
ZSC	FR9102013	Côtes sableuses de l'infralittoral Languedociens	En bordure du périmètre de projet	Evaluation réalisée.
ZSC	FR9101486	Cours inférieur de l'Hérault	1,6 km	Evaluation réalisée
ZSC	FR9101414	Posidonies du Cap d'Agde	2,1 km	Evaluation non réalisée. Sites et enjeux liés à des habitats maritimes. Pas de lien notable avec le périmètre de projet.
ZPS	FR9112022	Est et Sud de Béziers	2,8 km	Evaluation réalisée.
ZSC	FR9101416	Carrières de Notre-Dame de l'Agenouillade	3 km	Evaluation non réalisée. Sites et enjeux liés à des prairies semi-naturelles humides et marais. Pas de lien notable avec le périmètre de projet.
ZSC	FR9101439	Plateau de Roquehaute	3,2 km	Evaluation non réalisée. Sites et enjeux liés à des habitats de garrigues et de pelouses sèches. Pas de lien notable avec le périmètre de projet.
ZPS	FR9112035	Côte languedocienne	3,5 km	Evaluation réalisée.
ZSC	FR9101433	La Grande Maire	5 km	Evaluation non réalisée. Sites et enjeux liés à des habitats de garrigues et de pelouses sèches. Pas de lien notable avec le périmètre de projet.
ZPS	FR9110034	Etang du Bagnas	7,1 km	Evaluation réalisée
ZSC	FR9101412	Etang du Bagnas	7,1 km	Evaluation non réalisée. Sites et enjeux liés à des habitats de lagunes. Site Natura 2000 éloigné du périmètre de projet. Pas de lien notable avec le périmètre de projet.
ZSC	FR9101434	Les Orpellières	7,4 km	Evaluation non réalisée. Sites et enjeux liés à des habitats de lagunes et sa

				végétation. Site Natura 2000 éloigné du périmètre de projet. Pas de lien notable avec le périmètre de projet.
ZPS	FR9112018	Etang de Thau et lido de Sète à Agde	9,6 km	Evaluation non réalisée. Espèces liées aux milieux lagunaires mais site éloigné du périmètre de projet. Pas de lien notable avec le périmètre de projet.
ZSC	FR9101411	Herbiers de l'étang de Thau	9,6 km	Evaluation non réalisée. Sites et enjeux liés à des habitats de lagunes et sa végétation. Site Natura 2000 éloigné du périmètre de projet. Pas de lien notable avec le périmètre de projet.

La carte suivante localise les périmètres Natura 2000 dans un rayon de 10 km autour du périmètre de projet.

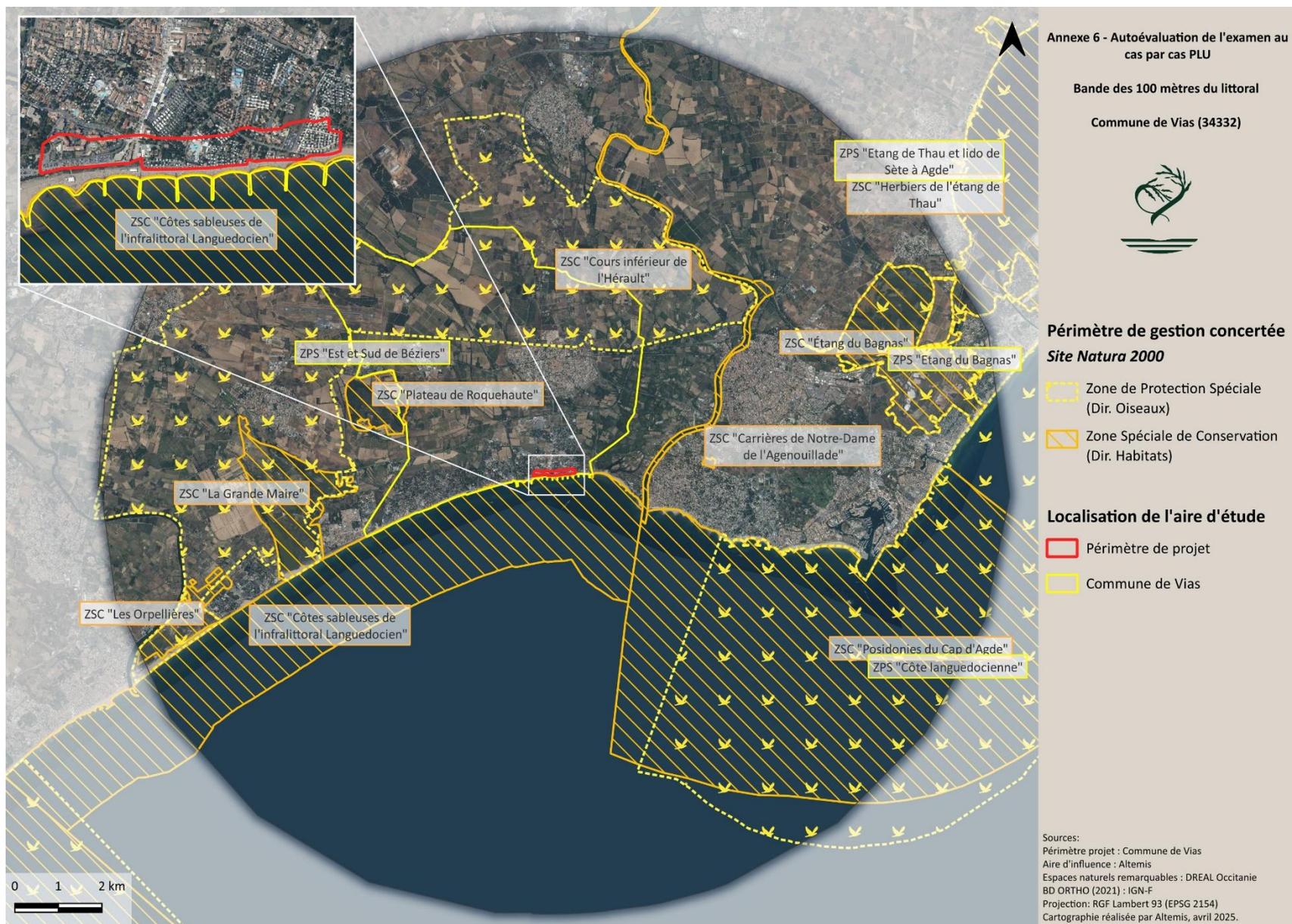


Figure 1. Localisation des sites Natura 2000 dans un rayon de 5km autour des périmètres de projet

1. ZSC « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien »

Cette ZSC, d'une superficie de 8 678 ha, englobe l'ensemble de la côte sableuse du littoral languedocien. Ce littoral, entrecoupé par les avancées rocheuses du massif des Albères, du Cap Leucate, du Cap d'Agde et du mont Saint-Clair, reste encore mal connu malgré sa richesse écologique exceptionnelle. Il joue notamment un rôle clé dans la productivité halieutique côtière de la région.

La structuration du cordon sableux immergé résulte de l'interaction entre la géomorphologie littorale, le courant liguro-provençal et l'hydrodynamisme lié aux débouchés fluviaux, aux graus et aux paléograus des lagunes côtières. Cette dynamique a permis l'émergence d'habitats spécifiques, parmi lesquels :

- Les bancs de sables dynamiques à *Donax vittatus* et *D. trunculus*, exploités par la pêche commerciale.
- Les « trous », zones de reproduction et de concentration de nombreuses espèces, prisées des pêcheurs et chasseurs mais encore peu étudiées scientifiquement.
- Les bancs de sables à *Amphioxus*, rares et biologiquement précieux, qui font l'objet de nombreuses recherches.

Ces habitats, encore largement sous-étudiés, sont pourtant en première ligne face aux impacts de l'artificialisation du trait de côte et aux pressions des activités balnéaires.

Ce site vise à intégrer au réseau Natura 2000 un patrimoine rare et original, caractérisé par l'habitat d'intérêt communautaire « Bancs de sable à faible couverture d'eau marine », actuellement peu représenté en Méditerranée. Il regroupe plusieurs faciès de l'habitat 1110 : les sables fins de haut niveau (1110-5), les sables bien calibrés (1110-6) et les sables grossiers sous influence des courants de fond (1110-7), notamment à *Amphioxus*.

Tableau 1. . Incidences du projet sur les habitats ayant justifié désignation de la ZSC « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien »

Type d'habitat naturel préservé au titre de Natura 2000 (données issues du FSD)	Code	Présence sur la zone d'implantation du projet	Présence sur la zone d'influence directe du projet	Risque significatif de détérioration ou destruction de l'habitat
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110	NON	NON	NON
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	NON	NON	NON

Tableau 2. Incidences du projet sur les espèces faunistiques ayant justifié désignation de la ZSC « Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien »

Espèce inscrite au FSD	Statut sur la ZCS	Présence sur la zone d'implantation du projet	Présence sur la zone d'influence du projet	Risque significatif de détérioration ou destruction de l'habitat d'espèce totale ou partielle	Risque significatif de dérangement de l'espèce
Lamproie marine	Espèce sédentaire	NON	NON	NON	NON
Alose feinte méditerranéenne	Espèce sédentaire	NON	NON	NON	NON
Tortue caouanne (La), Caouanne, Tortue carette	Espèce migratrice	NON	NON	NON	NON
Grand dauphin commun, Grand Dauphin	Espèce migratrice	NON	NON	NON	NON

Aucune espèce ni aucun habitat ayant justifié la désignation de la ZSC « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien » n'est susceptible d'être présent sur le périmètre du projet. Ainsi, la modification du zonage du PLU sur la bande des 100 mètres du littoral n'a aucune incidence sur cette ZSC.

2. ZSC « Cours inférieur de l'Hérault »

Cette ZSC de 161 hectares est centrée sur le cours inférieur de l'Hérault et inclut, lorsque présente, la végétation rivulaire. Cette section du fleuve a été largement aménagée, notamment par l'installation de seuils destinés à limiter les inondations dans la plaine agricole et les zones urbanisées riveraines (Bessan, Agde, le Grau d'Agde), ainsi que pour la navigation, un tronçon étant emprunté par le canal du Midi. En mer, le site se prolonge par le site d'importance communautaire FR9101414 « Posidonies du Cap d'Agde ».

Le cours d'eau constitue un habitat essentiel pour plusieurs espèces patrimoniales, notamment l'Alose feinte (*Alosa fallax*), poisson migrateur vulnérable dont les populations ont fortement régressé avec la prolifération des ouvrages hydrauliques. Il abrite également le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*), espèce d'eau douce à fort enjeu patrimonial. Le site comprend le cours principal, les rives et plusieurs bras morts et dérivations qui peuvent constituer des frayères pour ces espèces d'intérêt communautaire.

Enfin, la présence du Gomphe de Graslin (*Gomphus graslini*), un odonate rare et localisé, a justifié la désignation de ce tronçon comme site d'intérêt communautaire. D'autres espèces d'odonates d'intérêt communautaire y sont également présentes.

Tableau 3. Incidences du projet sur les habitats ayant justifié désignation de la ZSC « Cours inférieur de l’Hérault »

Type d’habitat naturel préservé au titre de Natura 2000 (données issues du FSD)	Code	Présence sur la zone d’implantation du projet	Présence sur la zone d’influence directe du projet	Risque significatif de détérioration ou destruction de l’habitat
Estuaires	1130	NON	NON	NON
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260	NON	NON	NON
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salixet Populus alba	3280	NON	NON	NON
Forêts-galeries à Salix alba et populus alba	92A0	NON	NON	NON

Tableau 4. Incidences du projet sur les espèces faunistiques ayant justifié désignation de la ZSC « Côtes sableuses de l’infralittoral Languedocien »

Espèce inscrite au FSD	Statut sur la ZCS	Présence sur la zone d’implantation du projet	Présence sur la zone d’influence du projet	Risque significatif de détérioration ou destruction de l’habitat d’espèce totale ou partielle	Risque significatif de dérangement de l’espèce
Cordulie splendide (La)	Espèce sédentaire	NON	NON	NON	NON
Cordulie à corps fin (La)	Espèce sédentaire	NON	NON	NON	NON
Gomphe de Graslin (Le)	Espèce sédentaire	NON	NON	NON	NON
Alose feinte atlantique	Espèce sédentaire	NON	NON	NON	NON
Cistude d’Europe (La)	Espèce sédentaire	NON	NON	NON	NON
Loutre d’Europe	Espèce sédentaire	NON	NON	NON	NON
Toxostome	Espèce sédentaire	NON	NON	NON	NON

Aucune espèce ni aucun habitat ayant justifié la désignation de la ZSC « Cours inférieur de l’Hérault » n’est susceptible d’être présent sur le périmètre du projet. Ainsi, la modification du zonage du PLU sur la bande des 100 mètres du littoral n’a aucune incidence sur cette ZSC.

3. ZPS « Est et Sud de Béziers »

Cette ZPS de 6111 ha, située entre Béziers et Agde, s'inscrit dans la plaine du Biterrois. Vers l'intérieur des terres, elle est occupée par des zones cultivées, des vignes essentiellement. Sur le littoral, elle comporte de vastes zones humides et un cordon dunaire remarquable (la Grande Maire, le domaine des Orpellières). Elle couvre des milieux naturels diversifiés abritant les habitats propices à divers cortèges avifaunistiques, tel que le secteur de la plaine de l'Orb avec ses vignes propices aux passereaux et la frange littorale avec ses zones humides et son cordon dunaire favorable aux ardédés et laro-limicoles.

Tableau 5. Incidences du projet sur les espèces faunistiques ayant justifié désignation de la ZPS « Est et Sud de Béziers »

Espèce inscrite au FSD	Statut sur la ZPS	Présence sur la zone d'implantation du projet	Présence sur la zone d'influence du projet	Risque significatif de détérioration ou destruction de l'habitat d'espèce totale ou partielle	Risque significatif de dérangement de l'espèce
Balbusard pêcheur	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Faucon émerillon	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Talève sultane	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Outarde canepetière	Nicheur et migrateur	NON	NON	NON	NON
Echasse blanche	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Avocette élégante	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Oedicnème criard	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Glaréole à collier	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Pluvier doré	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Barge rousse	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Chevalier sylvain	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Mouette mélanocéphale	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Goéland railleur	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Sterne hansel	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Sterne pierregarin	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Guifette noire	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Martin-pêcheur d'Europe	Nicheur et migrateur	NON	NON	NON	NON
Rollier d'Europe	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Alouette calandrelle	Nicheur	NON	NON	NON	NON

Alouette lulu	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Pipit rousseline	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Lusciniole à moustaches	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Fauvette pitchou	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Bruant ortolan	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Gorgebleue à miroir	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Aigle de Bonelli	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Guifette moustac	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Grande Aigrette	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Combattant varié	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Sterne caugek	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Sterne naine	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Sterne caspienne	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Butor étoilé	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Blongios nain	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Bihoreau gris	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Crabier chevelu	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Aigrette garzette	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Héron pourpré	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Ibis falcinelle	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Flamant rose	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Milan noir	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Circaète Jean-le-Blanc	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Busard des roseaux	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Busard Saint-Martin	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Busard cendré	Nicheur	NON	NON	NON	NON

Aucune espèce ayant justifié la désignation de la ZPS « Est et Sud de Béziers » n'est susceptible de nicher sur le périmètre du projet. Ainsi, la modification du zonage du PLU sur la bande des 100 mètres du littoral n'a aucune incidence sur cette ZPS.

4. ZPS « Côte Languedocienne »

Cette ZPS de 72 457 ha s'étend de l'estran jusqu'au 3 milles au large et est divisé en deux zones, laissant une partie non couverte le long du littoral, de 23 km entre la ville d'Agde et celle de Vendres. Vu depuis la mer, le site Natura 2000 « Côte languedocienne » est composé de trois entités paysagères interagissant les unes avec les autres : # La bande côtière essentiellement composée de vastes étendues sableuses et son cordon dunaire plus ou moins urbanisé et artificialisé ; # Les complexes lagunaires ainsi que les différents canaux et la plaine littorale avec son tissu urbain ; # L'arrière-pays et ses reliefs plus accidentés et montagneux.

La côte languedocienne a la particularité de posséder des lidos situés entre des lagunes très vastes à fortes valeurs patrimoniales générale et ornithologiques en particulier, des prés salés adaptés à la reproduction de la plupart des larolimicoles et des eaux littorales riches et poissonneuses, ce qui fait de cette côte, l'une des plus riches d'Europe pour ces espèces. D'importants effectifs de Sternes (pierregarins, naines, caspiennes et caugeks) se nourrissent le long du littoral en période de reproduction et lors des passages pré et post-nuptiaux ("plus du quart de la population nicheuse de Sterne naine française niche sur le littoral languedocien" LPO 2007). Certains secteurs sont particulièrement fréquentés tels que l'embouchure de l'Aude et la lagune de Pissevache (également site régulier d'observation du Goéland d'Audouin) ou encore les lidos des étangs palavasiens. Les Puffins yelkouans et cendrés exploitent régulièrement le secteur pour leur alimentation et des regroupements spectaculaires (plusieurs centaines d'oiseaux) peuvent être notés au large de Port-la-Nouvelle. Enfin, cette côte, et plus particulièrement la zone qui s'étend de Port-la-Nouvelle à Port-Leucate, est un secteur d'hivernage régulier pour le Plongeon arctique (quelques dizaines d'individus).

Tableau 6. Incidences du projet sur les espèces faunistiques ayant justifié désignation de la ZPS « Côte Languedocienne »

Espèce inscrite au FSD	Statut sur la ZPS	Présence sur la zone d'implantation du projet	Présence sur la zone d'influence du projet	Risque significatif de détérioration ou destruction de l'habitat d'espèce totale ou partielle	Risque significatif de dérangement de l'espèce
Sterne hansel	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Sterne caugek	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Sterne pierregarin	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Sterne naine	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Puffin des Baléares	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Cormoran de Desmarest,	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Puffin yelkouan	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Plongeon catmarin	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Plongeon arctique	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Plongeon imbrin	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Pétrel tempête, Océanite tempête	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Mouette mélanocéphale	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Mouette pygmée	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Goéland railleur	Migrateur	NON	NON	NON	NON

Goéland d'Audouin	Migrateur	NON	NON	NON	NON
-------------------	-----------	-----	-----	-----	-----

Aucune espèce ayant justifié la désignation de la ZPS « Côte Languedocienne » n'est susceptible de nicher sur le périmètre du projet Ainsi, la modification du zonage du PLU sur la bande des 100 mètres du littoral n'a aucune incidence sur cette ZPS.

5. ZPS « Etang du Bagnas »

Cette ZPS d'environ 675 ha occupe une dépression correspondant à l'ancien delta de l'Hérault. Suite au comblement des graus, cette ancienne lagune ne communique aujourd'hui plus avec la mer. Le site appartient au complexe lagunaire de l'Étang de Thau dont il est situé à l'extrémité ouest. Le site s'insère dans un environnement essentiellement touristique.

La réserve naturelle nationale du Bagnas constitue le cœur du site Natura 2000, mais le périmètre de ce dernier s'étend sur plus d'une centaine d'hectares autour de la Réserve. En effet, il comprend plusieurs secteurs périphériques qui participent au bon fonctionnement écologique de la Réserve et qui constituent des zones d'accueil complémentaires pour les espèces.

Autrefois partiellement utilisé pour la protection de sel (jusqu'en 1969) puis pour la pisciculture (jusqu'en 1975), l'étang du Bagnas dispose d'un réseau hydraulique qui a permis, à partir du canal du Midi qui le traverse, un apport d'eau douce pour les besoins des activités anciennes. Cette gestion a favorisé une diversification des milieux, notamment la constitution d'une phragmitaie de grand intérêt pour les oiseaux.

La Zone de Protection Spéciale présente un large éventail d'espèces d'oiseaux, la plupart liées aux divers milieux aquatiques, mais également, pour certaines, témoin des activités agricoles qui bordent encore le site. Le Bagnas constitue surtout un site d'importance internationale pour de nombreuses espèces migratrices.

Le tableau suivant présente les espèces issues du formulaire standard de données de la ZPS et analyse, pour chacun d'entre eux, les incidences potentielles du projet sur ceux-ci

Tableau 7. Incidences du projet sur les espèces faunistiques ayant justifié désignation de la ZPS « Etang du Bagnas »

Espèce inscrite au FSD	Statut sur la ZPS	Présence sur la zone d'implantation du projet	Présence sur la zone d'influence du projet	Risque significatif de détérioration ou destruction de l'habitat d'espèce totale ou partielle	Risque significatif de dérangement de l'espèce
Sterne hansel	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Sterne pierregarin	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Sterne naine	Nicheur et migrateur	NON	NON	NON	NON
Guifette moustac	Nicheur et migrateur	NON	NON	NON	NON
Martin-pêcheur d'Europe	Nicheur et migrateur	OUI	OUI	NON	NON
Pipit rousseline	Nicheur	NON	NON	NON	NON

Gorgebleue à miroir	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Lusciniole à moustaches	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Butor étoilé	Nicheur et migrateur	NON	NON	NON	NON
Blongios nain	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Bihoreau gris	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Crabier chevelu	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Aigrette garzette	Nicheur	OUI	OUI	NON	NON
Grande Aigrette	Nicheur et migrateur	OUI	OUI	NON	NON
Héron pourpré	Nicheur	OUI	OUI	NON	NON
Cigogne blanche	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Spatule blanche	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Flamant rose	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Bondrée apivore	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Milan noir	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Circaète Jean-le-Blanc	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Busard des roseaux	Nicheur et migrateur	NON	NON	NON	NON
Busard Saint-Martin	Nicheur et migrateur	NON	NON	NON	NON
Busard cendré	Nicheur et migrateur	NON	NON	NON	NON
Aigle botté	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Balbusard pêcheur	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Faucon émerillon	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Faucon pèlerin	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Talève sultane	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Grue cendrée	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Echasse blanche	Nicheur	NON	NON	NON	NON
Avocette élégante	Nicheur et migrateur	NON	NON	NON	NON
Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent	Nicheur et migrateur	NON	NON	NON	NON
Pluvier doré	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Bécasseau variable	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Bécassine des marais	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Chevalier arlequin	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Chevalier gambette	Nicheur et migrateur	NON	NON	NON	NON
Chevalier aboyeur	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Chevalier sylvain	Migrateur	NON	NON	NON	NON
Mouette mélanocéphale	Nicheur et migrateur	NON	OUI	NON	NON

Aucune espèce ayant justifié la désignation de la ZPS « Etang du Bagnas » n'est susceptible de nicher sur le périmètre du projet. Ainsi, la modification du zonage du PLU sur la bande des 100 mètres du littoral n'a aucune incidence sur cette ZPS.

II. EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

Habitats naturels

La zone concernée par les modifications du zonage du PLU comprend des habitats majoritairement anthropiques. Des habitations ainsi que des réseaux routiers sont présents sur la partie est tandis qu'à l'ouest, les campings dominent le paysage. Cette zone est par ailleurs délimitée entre le front de mer et la tache urbaine de Vias.

Très peu d'habitats naturels et semi-naturels sont présents dans ce secteur. On observe toutefois à l'extrémité ouest du périmètre, des habitats de milieux dunaires avec la présence de quelques mètres carrés d'habitats d'intérêt communautaire (dune embryonnaire et dune blanche). Toujours dans le même secteur, une partie de friche est comprise dans le périmètre de la modification du PLU.

Sur le secteur urbanisé de la bande littorale, le peu d'habitats naturels présents est très fortement dégradé par la présence d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) (*Atriplex halimus*). Les autres végétaux présents dans ce secteur sont issus de plantations horticoles d'espèces non indigènes et parfois catégorisées comme EVEE comme le pittospore de Chine (*Pittosporum tobira*).

Flore

La flore se limite majoritairement à des espèces plantées d'origine anthropique ou bien d'espèces indigènes fortement contrôlées, que ce soit par une coupe régulière (notamment au sein des campings mais aussi des espaces horticoles décoratifs) ou bien par la mise en place de ganivelles qui cantonne l'expansion de la flore indigène sur les zones non piétinées. Les espèces à enjeu sont très faiblement attendues au sein du périmètre. Le **cumin couché** (*Hypochaeris procumbens*) peut cependant apprécier les friches et autres espaces assez rudéraux du périmètre (espèce protégée à **enjeu local fort**). Par ailleurs, il était localement connu avant la réalisation du parking.

Une autre espèce protégée à **enjeu fort** est connue sur ce secteur : l'**euphorbe péplis** (*Euphorbia pepalis*). Cette espèce a déjà été observée au niveau des habitats dunaires à l'extrémité est du périmètre.

Enfin de nombreuses Espèces Exotiques Envahissantes sont connues de ce secteur. Il est question de l'agave américaine (*Agave americana*), de l'olivier de Bohême (*Elaeagnus angustifolia*), du gazania raide (*Gazania rigens*), de l'herbe aux écouvillons (*Cenchrus setaceus*), du yucca glorieux (*Yucca gloriosa*), de l'ailante glanduleuse (*Ailanthus altissima*), de la griffe de sorcière (*Carpobrotus acinaciformis* et *C. edulis*) etc...

Faune

La faune attendue sur le périmètre du projet est majoritairement représentée par des espèces anthropophiles et ubiquistes en raison du caractère très urbanisé de la zone. Les quelques milieux dunaires, arborés ou les friches pourront toutefois abriter une plus grande diversité, qui restera cependant limitée compte tenu de leur superficie restreinte.

- **Avifaune**

La plupart des oiseaux anthropophiles communs connus dans le secteur pourront utiliser le périmètre du projet en reproduction dans la strate arborée (moineau domestique, mésange bleue, mésange charbonnière, rougequeue noir...). Ces espèces, bien que d'enjeu faible, sont protégées.

De plus, quelques espèces pourront profiter des zones plus naturelles. La **cisticole des joncs (enjeu modéré)** pourra par exemple utiliser les friches en reproduction. Ces milieux seront également utilisés pour l'alimentation de nombreuses espèces.

Dans les milieux arborés et à la faveur de quelques vieux arbres ou en cas de présence de cavités, plusieurs espèces **d'enjeu modéré**, cavicoles ou nichant dans les houpes, sont attendues : **la huppe fasciée, le pic épeichette, le petit-duc scops, le verdier d'Europe, le moineau friquet** ou encore le **serin cini (enjeu faible à modéré)**.

Enfin, les zones buissonnantes pourront abriter la reproduction de la **fauvette mélanocéphale**, une espèce méditerranéenne **d'enjeu faible à modéré**.

- **Herpétofaune**

- Les reptiles

Parmi les espèces de reptiles attendues sur le périmètre du projet, la plupart sont des espèces ubiquistes pouvant utiliser les milieux anthropisés pour leur reproduction. Le lézard des murailles et la tarantule de Maurétanie (enjeu faible) sont par exemple attendus au niveau des bâtis.

Trois espèces de couleuvres sont également attendues : la **couleuvre de Montpellier** et la **couleuvre à échelons**, dans les milieux de friches, les zones buissonnantes et, dans une moindre mesure, dans les dunes enherbées, ainsi que la **coronelle girondine**, qui peut utiliser les mêmes milieux mais aussi se retrouver plus proche des bâtis. Ces trois espèces sont **d'enjeu modéré**.

Enfin, le **psammodrome d'Edwards**, lézard **d'enjeu régional fort**, est connu sur la commune dans les milieux dunaires. Cette espèce affectionne particulièrement les milieux secs et ouverts, comme les arrières-dunes (potentiel sur les milieux dunaires du secteur urbanisé de la bande littorale) mais aussi les friches basses.

- Les amphibiens

Les seuls amphibiens non introduits connus sur la commune sont d'enjeu faible. Il s'agit du crapaud calamite, du triton palmé et de la rainette méridionale. Ces trois espèces sont susceptibles d'utiliser les quelques points d'eau temporaires qui pourraient exister sur le périmètre du projet. En complément, des données de discoglosse peint et de grenouille rieuse, deux espèces introduites, existent sur la commune.

- **Entomofaune**

Les habitats anthropisés de bord de mer ne sont pas favorables aux Lépidoptères en général. Seules des espèces communes et ubiquistes fréquentent ce type de milieu, comme la piéride, le vulcain, le machaon, le tircis ou encore le citron.

Concernant les Coléoptères, les Orthoptères et les Odonates, aucune espèce à enjeu n'est attendue. Seules des espèces très communes, comme le ténébrion des sables, peuvent être présentes sur les parties les moins anthropisées du secteur.

- **Mammifères terrestres**

Au sein de cet espace très anthropisé, les seules espèces susceptibles d'être présentes sont l'écureuil roux et le hérisson d'Europe. Ces deux espèces protégées, d'enjeu faible, peuvent utiliser les milieux urbains pour leur cycle de vie : les milieux boisés pour l'écureuil roux et les haies, milieux ouverts et zones buissonnantes des jardins et friches pour le hérisson d'Europe.

- **Chiroptères**

Les seules espèces de Chiroptères attendues sont les espèces anthropophiles pouvant loger dans les bâtis (anfractuosités, volets...) et dans les éventuelles cavités arboricoles de vieux arbres. Parmi les espèces déjà pointées sur la commune, les seules susceptibles d'utiliser le périmètre du projet sont donc :

- En gîte anthropique : la **pipistrelle commune** (enjeu modéré), la **pipistrelle pygmée** (enjeu modéré) et la pipistrelle de Kuhl (enjeu faible) ;
- En gîte arboricole : la **pipistrelle de Nathusius** (enjeu modéré).

Synthèse des espèces attendues

Le tableau ci-dessous dresse une synthèse des enjeux potentiels par compartiment biologique.

Tableau 8. Sensibilités et potentialités identifiés sur le périmètre de projet

GROUPE	NIVEAU DE SENSIBILITE	ESPECES CONCERNEES
HERPETOFAUNE	FORTE	1 espèce d'enjeu fort potentielle en reproduction dans l'arrière-dune (psammodrome d'Edwards) 3 espèces d'enjeu modéré potentielles en reproduction dans les friches et végétations arbustives (couleuvre de Montpellier, couleuvre à échelons, coronelle girondine)
FLORE	MODEREE	1 espèce protégée d'enjeu modéré avérée au sein des milieux dunaires (Euphorbe péplis) 1 espèce d'enjeu fort faiblement potentielle, principalement attendue au sein des friches et autres espaces interstitiels rudéraux (Cumin couché)
CHIROPTEROFAUNE	MODEREE	3 espèces d'enjeu local modéré potentielles en reproduction (pipistrelle commune, pipistrelle pygmée, pipistrelle de Nathusius)
AVIFAUNE	MODEREE	6 espèces d'enjeu régional modéré potentielles en reproduction (cisticole des joncs, moineau friquet, huppe fasciée, pic épeichette, petit-duc scops, verdier d'Europe) 2 espèces d'enjeu local faible à modéré potentielles en reproduction (serin cini fauvette mélanocéphale)
HABITATS NATURELS	FAIBLE A MODEREE	Présence de quelques mètres carrés d'habitats d'intérêt communautaire de milieu dunaire Dune embryonnaire, dune blanche
ENTOMOFAUNE	FAIBLE	Absence d'espèce à enjeu attendue
MAMMALOFAUNE TERRESTRE	FAIBLE	2 espèces protégées à enjeu faible potentielles en reproduction (écureuil roux, hérisson d'Europe)



Annexe 6 - Autoévaluation de l'examen au cas par cas PLU

Bande des 100 mètres du littoral

Commune de Vias (34332)



Sensibilités écologiques Localisation de l'aire d'étude

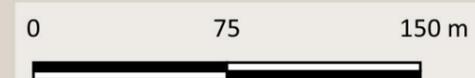
Modérée à forte

Modérée

Faible à modérée

Faible

Commune de Vias



Sources:
Périmètre projet : Commune de Vias
Sensibilités écologiques : Altemis
BD ORTHO (2021) : IGN-F
Projection: RGF Lambert 93 (EPSG 2154)
Cartographie réalisée par Altemis, avril 2025.

Figure 4. Synthèse des sensibilités écologiques sur le périmètre de projet

Conclusion :

Au regard de la localisation de la zone, sur des espaces anthropisés et altérés par l'activité humaine, le site ne présente que des potentialités écologiques relativement limitées.

Les potentialités les plus importantes se situent au niveau de quelques petits secteurs de milieux arrières dunaires, avec la présence connue sur la commune du psammodrome d'Edwards, une espèce de Reptile d'enjeu fort. La strate arborée sur le périmètre de projet peut également accueillir la nidification d'espèces d'oiseaux et de Chiroptères à enjeu, ainsi qu'au niveau des friches et des zones sableuses, où une flore à enjeu pourrait se rencontrer. Les zones buissonnantes et les haies présentent également un intérêt pour d'autres espèces de Reptiles, d'enjeu modéré.

La modification du PLU vise à établir les dispositions réglementaires de la bande des 100 mètres, tant dans les secteurs urbanisés que non urbanisés de la station balnéaire, conformément aux principes de la loi Littoral. À ce titre, une zone Uep (équipements publics) est créée dans un secteur aggloméré. De nouveaux secteurs, classés NTcl et Nep2, sont également définis, induisant une restriction des possibilités d'aménagement. Ces dispositions reposent sur un principe d'inconstructibilité assorti d'exceptions ciblées, afin de concilier la préservation des milieux naturels avec les usages littoraux. Cette évolution s'inscrit dans le respect des orientations du SCOT et des principes de la loi Littoral.

Ainsi, la modification du PLU ne génère que des incidences réduites sur les espèces de faune ou de flore, potentielles ou avérées, présentes sur le périmètre du projet.

III. INCIDENCES DU PROJET SUR LES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont juridiquement définies par l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009. Au sens de l'arrêté, une zone est considérée humide si elle présente l'un des caractères suivants :

- Critère pédologique : les sols présentent des traces d'hydromorphie et correspondent à un ou plusieurs des types géologiques mentionnés dans la liste 1 de l'annexe de l'arrêté
- Critère de végétation : la végétation, si elle existe, est caractérisée soit par des espèces typiques des zones humides soit par des habitats typiques des zones humides (selon des listes et méthodes décrites dans l'arrêté).

En d'autres termes, la vérification d'un seul de ces critères est suffisante pour statuer sur la nature humide de la zone.

Un inventaire des zones humides a été réalisé par le département de l'Hérault en 2006. Cet inventaire n'a cependant pas été établi selon les critères réglementaires définis par l'arrêté du 24 juin 2008. Il constitue néanmoins une source d'information précieuse pour identifier les zones humides, les milieux aquatiques et les cours d'eau présents sur la commune, et ainsi évaluer avec précision les incidences de la modification du PLU sur ces milieux.

L'inventaire n'a pas mis en évidence de zones humides sur ou à proximité directe du périmètre de projet (Cf. carte page suivante). Le milieu aquatique le plus proche correspond au chenal du Clôt, ainsi que la grande zone humide de la Tamarissière.

La modification de la réglementation projetée et associée au nouveau zonage projeté sur la bande littorale des 100 mètres ne sera pas de nature à générer des incidences négatives et significatives sur les zones humides du périmètre de 5km autour du projet.

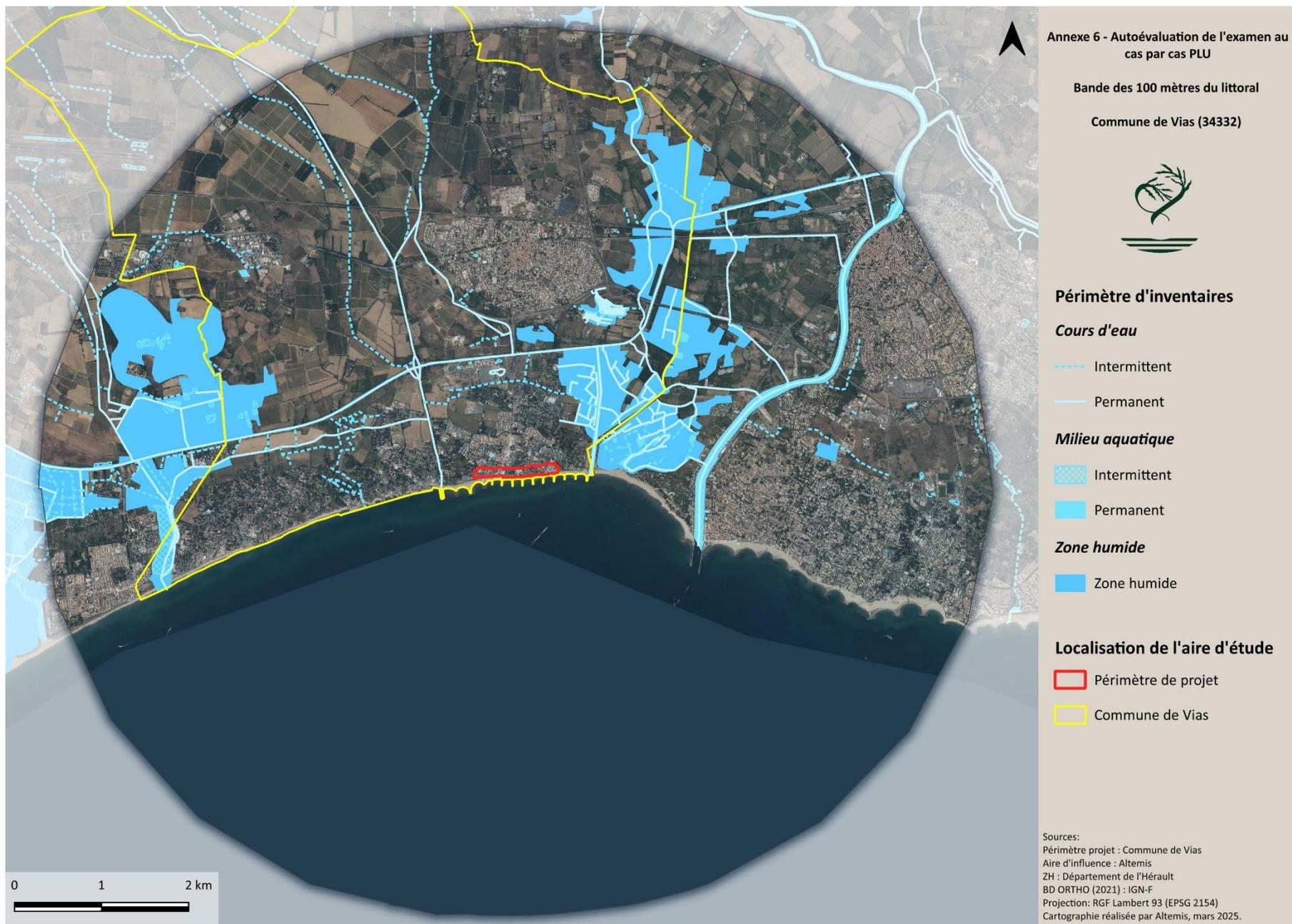


Figure 2. Localisation des zones humides sur un périmètre de 5km autour du périmètre de projet

ANNEXE 6 – AUTO-EVALUATION / CAS PAR CAS POUR LA DECLARATION DE PROJET DU PLU, VIAS (34450)

ALTEMIS – AVRIL 2025